

Décision

Générale

colonial

Décision n° 982 est accordée à M. Rouckert Eugène, agent de la Société des Batignolles dé taché au Service des Travaux Publics (Sub division du Port).

n° 982

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'un mois à solde entière pour en jouir à l'Arta du 16 septembre au 15 octobre 1945 est accordée à M. Rouckert Eugène, agent de la Société des Batignolles dé taché au Service des Travaux Publics (Sub division du Port).